

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
CNW, code 68  
Hebdos régionaux de la Montérégie

Projet de parc éolien de Saint-Valentin

LA COMMISSION D'ENQUÊTE INVITE LES CITOYENS À S'EXPRIMER  
LE 4 AVRIL PROCHAIN

Québec, le 17 mars 2011 – La commission d'enquête du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tiendra la deuxième partie de l'audience publique sur le *Projet de parc éolien de Saint-Valentin* par Venterre NRG inc. à compter du **lundi 4 avril 2011, à 19 h, au Centre Paulinoix situé au 959, rue Principale à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix.**

Les séances publiques se poursuivront les jours suivants selon les besoins de la commission. Elles seront diffusées en mode audio, en direct sur le site Web du BAPE, à l'adresse [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca).

La commission invite toute personne, que son avis sur le projet soit arrêté ou non, à lui faire part de ses opinions et préoccupations en déposant un mémoire et en lui précisant si elle souhaite le présenter en séance publique.

La deuxième partie sera consacrée exclusivement à l'audition des mémoires, des opinions verbales et des suggestions des personnes, des municipalités, des organismes et des groupes désireux de donner leur avis à la commission.

**COMMENT RÉDIGER UN MÉMOIRE ?**

Un mémoire est un document servant à exposer des opinions ou des préoccupations sur un sujet précis. Il permet de développer et de préciser les arguments qui soutiennent cette opinion.

En règle générale, un mémoire comprend les éléments suivants : une courte présentation de la personne, du groupe, de l'organisme ou de la municipalité qui soumet le mémoire, une brève explication de l'intérêt porté au projet, des opinions sur l'ensemble du projet, les préoccupations liées au projet et, le cas échéant, les suggestions et les commentaires susceptibles d'améliorer le projet. Ceux et celles qui décident de ne pas rédiger un mémoire peuvent exprimer leur opinion verbalement au cours de l'audience publique. Une présentation verbale peut être développée de la même façon qu'un mémoire.

Des conseils sont fournis, à titre indicatif seulement, sous forme de questions dans le document intitulé *Comment rédiger un mémoire*. Ce dernier est disponible sur demande ainsi qu'en version électronique dans le site Web du BAPE, au [www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca), sous la rubrique « Comment participer ».

**COMMENT PRÉSENTER UN MÉMOIRE ?**

Afin d'assurer une bonne planification du déroulement des séances publiques de l'audience, toute personne qui désire présenter un mémoire ou s'exprimer verbalement au cours de l'audience est invitée à en informer la coordonnatrice du secrétariat de la commission, Monique Gélinas, dans la mesure du

possible avant le 21 mars 2011, en composant le 418 643-7447 poste 423 ou, sans frais, le 1 800 463-4732.

Afin que la commission puisse en prendre connaissance avant la séance publique, le mémoire, bien identifié au projet, devra être transmis **au plus tard le 31 mars 2011** au secrétaire du BAPE, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10, Québec (Québec) G1R 6A6, **à l'attention de Monique Gélinas**. Les personnes désirant transmettre leur mémoire par courrier électronique pourront l'adresser à [eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca](mailto:eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca).

Par souci de protection des renseignements personnels et puisque le mémoire sera rendu public, nous vous demandons de fournir vos coordonnées sur une page distincte. **Un mémoire transmis sans ces renseignements ne pourra être considéré par la commission.** Le BAPE veille, conformément à la loi, à la protection des renseignements personnels obtenus. Les mémoires seront diffusés dans le site Web du BAPE dès qu'ils seront rendus publics par la commission.

#### **OÙ CONSULTER LA DOCUMENTATION SUR LE PROJET ?**

Vous pouvez consulter les documents relatifs au projet ainsi que les transcriptions des séances de la première partie de l'audience dans les centres de consultation régionaux suivants selon leurs horaires respectifs au **bureau de la municipalité de Saint-Valentin et à la bibliothèque de Saint-Valentin**, 790, chemin de la 4<sup>e</sup> Ligne à Saint-Valentin. Ces centres sont mis à jour tout au long du mandat.

L'ensemble du dossier est également disponible au bureau du BAPE à Québec, au 575, rue Saint-Amable, bureau 2.10 et à Montréal, à la Bibliothèque des sciences juridiques de l'Université du Québec à Montréal, Pavillon Hubert-Aquin, au 400, rue Sainte-Catherine Est, de même que dans le site Web du BAPE au **[www.bape.gouv.qc.ca](http://www.bape.gouv.qc.ca)**, sous la rubrique « Mandats en cours ».

#### **LA PARTICIPATION DU PUBLIC EST ESSENTIELLE !**

La participation du public est essentielle pour la commission d'enquête. Elle permet d'entendre les diverses opinions et les arguments avancés par les participants pour appuyer, modifier ou s'opposer au projet. Elle permet également de recueillir leurs suggestions avant la rédaction du rapport qui sera remis au ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, au plus tard le 20 juin.

Les personnes qui désirent obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Monique Gélinas, coordonnatrice du secrétariat de la commission au 418 643-7447 poste 423 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : [eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca](mailto:eolien-saint-valentin@bape.gouv.qc.ca).